

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford qui s'est tenue le **lundi 1<sup>er</sup> avril 2013 à 20h00** à la salle du Conseil municipal située au 80, rue Principale, Saint-Louis-de-Blandford.

Étaient présents :

- M. Gilles Marchand, maire
- Mme Sylvie Gélinas
- M. Christian Morrissette
- Mme Lise Dubuc
- M. Steve Boilard
- M. Jean-François Desrosiers

Était absent :

- M. Étienne Veilleux

Assistent également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélisa Morissette et l'inspecteur en bâtiments, Normand Champagne.

#### **2013-04-99. Ouverture de la session**

Le maire, Gilles Marchand, ouvre la session à 20h.

#### **2013-04-100. Constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la session est déclarée régulièrement constituée.

#### **2013-04-101. Adoption de l'ordre du jour**

##### **Résolution**

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil pour adoption.

Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de laisser ouverte la rubrique *Affaires nouvelles*.

#### **2013-04-102. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013**

##### **Résolution**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013 a été remise à chaque membre du Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci est soumis pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

#### **2013-04-103. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2013**

##### **Résolution**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2013 a été remise à chaque membre du Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci est soumis pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

#### **2013-04-104. Comptes payés**

La secrétaire-trésorière fait la déclaration suivante :

" Les dépenses soumises ont été autorisées ou effectuées par la secrétaire-trésorière aux termes de la délégation de pouvoirs d'autoriser et d'effectuer les dépenses tel que stipulé au règlement numéro 210."

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, à Saint-Louis-de-Blandford, ce premier jour du mois d'avril de l'an deux mille treize.

---

Mélisa Morissette, secrétaire-trésorière

##### **Résolution**

Sur proposition de **Jean-François Desrosiers**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que les comptes énumérés sur la liste des comptes payés au 1<sup>er</sup> avril 2013 soumise et jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois d'avril 2013, soient acceptés pour un montant de 29 281.96 \$.

#### **2013-04-105. Comptes à payer**

##### **Résolution**

Sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le paiement des comptes énumérés sur la liste des comptes à payer au 1<sup>er</sup> avril 2013 soumise et jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour un montant de 98 580.38 \$.

**2013-04-106. Demande de l'AMECQ pour la modification du règlement numéro 2013-274 sur le déroulement des séances du Conseil**

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par Sylvie Gélinas qu'un règlement portant le numéro 2013-277 ayant pour but de modifier les alinéas m) et n) comme suit et d'ajouter l'alinéa o) sera déposé à une séance ultérieure :

- m) l'utilisation de tout appareil de captage d'image et / ou de son est interdite lors des sessions régulières et extraordinaires du conseil municipal sauf par les journalistes accrédités, c'est-à-dire, qui oeuvrent pour un média écrit ou visuel, communautaire ou privé ;
- n) Lorsqu'une personne autre qu'un journaliste accrédité désire utiliser un appareil décrit dans l'alinéa précédent, il peut le faire en demandant l'autorisation par écrit, au préalable, au maire ou à son remplaçant. Dans ce cas, le président étudie la demande et et rend une réponse lors de l'assemblée subséquente, et si elle est acceptée, il fixe le type d'appareil autorisé, l'endroit et la durée d'utilisation.
- o) Il est interdit de se lever sans autorisation préalable durant les séances du Conseil sauf pour quitter ou reprendre son siège.

**2013-04-107. CPTAQ – recommandation de la Municipalité pour la demande de 9222-5788 Québec inc. (Martin Godbout)**

**Résolution**

**CONSIDÉRANT** la demande de 9222-5788 Québec inc, déposée au bureau municipal de St-Louis-de-Blandford le 27 mars 2013 pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation d'une parcelle de terrain à une fin autre que l'agriculture ;

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande ;

**CONSIDÉRANT** que la demande est conforme au règlement de zonage municipal numéro 194 ;

**CONSIDÉRANT** que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne serait pas affecté négativement par une autorisation de la Commission ;

**CONSIDÉRANT** que les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne s'en trouveraient pas affectées et qu'une autorisation n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles environnantes existantes et en développement ;

**CONSIDÉRANT** que l'homogénéité de la communauté et le milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés ;

**CONSIDÉRANT** qu'une autorisation ne résulterait pas en des contraintes environnementales additionnelles et n'aurait pas d'effet sur la préservation des ressources eau et sol dans la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité de St-Louis-de-Blandford recommande à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande et ce, pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

#### **2013-04-108. Aménagement de la sortie 228**

##### **Résolution**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire stimuler son développement économique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la sortie 228 doit être revitalisée ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'aménagement de la sortie 228 permettraient une meilleure visibilité ;

**CONSIDÉRANT QU'**un promoteur a proposé un partage des coûts d'aménagement ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Lise Dubuc, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense maximale de 2 694 \$ taxes en sus sur la base d'un partage 1/3 municipalité, 2/3 promoteur, pour l'aménagement de la sortie 228 selon les plans et estimations déposés, conditionnellement à l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment commercial.

#### **2013-04-109. Mise en demeure au propriétaire du 7, rue Laflamme**

##### **Résolution**

Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de mandater la firme d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. pour l'envoi d'une mise en demeure pour l'enlèvement du chalet et d'autoriser une dépenses de 500 \$, taxes, frais et déboursés en sus.

#### **2013-04-110. Proposition d'achat de deux défibrillateurs**

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

**2013-04-111. Entente de loisirs pour non-résidents avec la Régie Intermunicipale des loisirs de Daveluyville**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité ne peut dispenser certaines activités de loisirs sur le territoire de Saint-Louis-de-Blandford;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de signer une entente avec la Régie des Loisirs de Daveluyville pour l'année 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford une entente avec la Régie des Loisirs de Daveluyville ;
2. Que cette entente précise que les résidents de Saint-Louis-de-Blandford devront acquitter eux-mêmes directement à la Régie des Loisirs de Daveluyville la portion de la facture qui n'est pas payée par la Municipalité.
3. Que par la suite, *sur réception de la facturation émise par la Régie des loisirs de Daveluyville, la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford remboursera à la RÉGIE cinquante pourcent (50%) de la somme des frais supplémentaires exigés pour les activités qui ne sont pas dispensées sur le territoire de Saint-Louis-de-Blandford en n'excédant toutefois pas les montants suivants :*
  - 3.1 Trente-sept dollars et cinquante (37.50\$) par inscription ou cinquante dollars (50.00\$) familial par activité de sport sur glace.
  - 3.2 Quinze dollars (15.00\$) par inscription ou vingt-cinq dollars (25.00\$) familial par activité estivale extérieure produite, par la RÉGIE et/ou ses organismes accrédités pour l'année 2013.
  - 3.3 Que les autres activités non assimilées au point 3.1 et 3.2 devront être analysées par le Conseil municipal pour approbation.

**2013-04-112. Proclamation de la Semaine de l'Action bénévole**

**RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

**CONSIDÉRANT QUE** les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus

considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité proclame par la présente que la semaine du 21 au 27 avril sera la «Semaine de l'action bénévole» dans notre municipalité en 2013 et que le Conseil municipal invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité.

### **2013-04-113. Octroi d'un contrat pour le fauchage pour l'année 2013**

#### **Résolution**

Su proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 7 150 \$ taxes en sus pour le fauchage des chemins pour l'année 2013 et que les travaux soient exécutés par Entreprises RM Pépin selon l'offre de service déposée en date du 25 février 2013.

### **2013-04-114. Correspondance générale**

#### **2013-04-114.1. Prix du bénévolat Dollard-Morin**

Dépôt de la trousse de mise en candidature du Prix du bénévolat Dollard-Morin, édition 2013. Le Conseil prend acte.

#### **2013-04-114.2. Révision de la proposition de délimitation des circonscriptions électorales**

Dépôt d'une lettre de remerciements de l'appui pour les démarches devant la Commission pour la révision de la proposition de délimitation des circonscriptions électorales.

#### **2013-04-114.3. Mois de sensibilisation sur l'autisme**

Dépôt d'une invitation à participer au mouvement Municipalités et villes amies des personnes autistes. Le Conseil prend acte.

#### **2013-04-114.4. Invitation au tournoi de golf de la Coopérative des ambulanciers de la Mauricie**

Dépôt d'une invitation à participer au tournoi de golf de la Coopérative des Ambulanciers de la Mauricie. Le Conseil prend acte.

**2013-04-114.5. Invitation à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Centre-du-Québec**

Dépôt d'une invitation à participer à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Centre-du-Québec. Le Conseil prend acte.

**2013-04-114.6. Invitation au souper homard 2013 au profit du Parc Marie-Victorin**

Dépôt d'une invitation à participer au souper-homard au profit du Parc Marie-Victorin. Le Conseil prend acte.

**2013-04-114.7. Invitation à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres sociétaires de la Mutuelle des Municipalités du Québec**

Dépôt d'une invitation à participer à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres sociétaires de la Mutuelle des Municipalités du Québec. Le Conseil prend acte.

**2013-04-115. Affaires nouvelles**

**2013-04-115.1. Invitation à l'assemblée générale annuelle de Rouli-Bus**

Dépôt d'une invitation à participer à l'assemblée générale annuelle de Transport adapté Rouli-Bus. Le Conseil prend acte.

**2013-04-116. Période de questions**

**2013-04-117. Levée de l'assemblée**

**Résolution**

Sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que l'assemblée soit levée à 20h25.

---

**Gilles Marchand, maire**

---

**Mélisa Morissette,  
directrice générale et secrétaire-trésorière**